

### **30 – Budget communal - Approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget principal.**

Le projet de DM1 de l'exercice 2020 qui vous est soumis s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<b>Section de fonctionnement.....</b>	<b>1.383.335 €</b>
<b>Section d'investissement.....</b>	<b>2.218.632 €</b>
<b>Total décision modificative n°1 .....</b>	<b>3.601.967 €</b>
Dont mouvements réels.....	1.352.938 €
<i>Dont mouvements d'ordre .....</i>	<i>2.249.029 €</i>

La DM1 de l'exercice budgétaire, votée comme chaque année en décembre, a pour objet essentiel d'ajuster au plus près les crédits budgétaires inscrits aux réalisations prévisionnelles de dépenses et de recettes de l'exercice, notamment en section de fonctionnement, et de prendre en compte les éléments nouveaux intervenus depuis le vote du BS 2020 par le Conseil Municipal en septembre 2020.

Le montant des dépenses nouvelles de fonctionnement inscrites (en mouvements réels) en DM1 reste, comme les années précédentes, limité et représente 0,5% des crédits de l'exercice 2020 (71,640 M€ au BP+BS 2020) (+354 k€ hors virements de crédits entre section).

Les virements de crédits entre chapitres budgétaires s'élèvent à un montant total de 101 k€ qui correspondent à un transfert budgétaire net de la section d'investissement (-101 k€) vers la section de fonctionnement (+101 k€).

Enfin, la DM1 permettra, par une écriture d'ordre (recette de fonctionnement et dépense d'investissement), d'inscrire le montant des travaux en régie réalisés sur l'exercice 2020 pour 1,220 M€ (fournitures et main d'œuvre) afin de récupérer la TVA sur les fournitures au titre du FCTVA 2022 (+58 k€). Une délibération spécifique est soumise au Conseil Municipal à ce titre.

Le virement de la section de fonctionnement (dépense d'ordre) à la section d'investissement (recette d'ordre) peut être augmenté de +543 k€ à 11,296 M€ au total pour l'exercice 2020 (BP+BS+DM1).

#### **1) La section de fonctionnement**

Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement sont égales à :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DM1 2020</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1.383.335</b>
Dépenses réelles	354.306
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>1.029.029</i>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>1.383.335</b>
Recettes réelles	120.335
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>1.263.000</i>

La persistance de la pandémie de Covid-19 conduit à ajuster les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement, en complément des ajustements déjà portés au BS 2020 (secteur scolaire et périscolaire), pour le secteur de la petite enfance et des équipements sportifs. Au total, l'incidence financière nette (dépenses moins recettes) sur le projet de DM1 2020 est égale à 360 k€ (environ 1 point de fiscalité).

### **En dépenses réelles**

Les dépenses nouvelles réelles de la section de fonctionnement sont limitées à +354 k€ en DM1 2020, (+218 k€ en DM1 2019).

L'ajustement du FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) de l'exercice 2020 à verser à l'EPT ParisEstMarne&Bois doit faire l'objet d'un complément de crédits de +285 k€ (425 k€ au BP 2020) afin de tenir compte de la montée en charges des transferts intervenus au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Comme les années précédentes, les crédits inscrits au titre des charges financières de l'exercice 2020 peuvent être réduits de -20 k€.

Pour équilibrer la section de fonctionnement, la réserve pour dépenses imprévues constituée pour 802 k€ au BS 2020 doit être réduite à 413 k€ (-389 k€).

### **En recettes réelles**

Les recettes nouvelles de la section de fonctionnement s'élèvent à +120 k€.

Après l'ajustement réalisé au BS 2020 en septembre dernier au titre des recettes du secteur scolaire et périscolaire, le projet de DM1 doit intégrer l'ensemble des recettes en diminution au titre du secteur de la petite enfance (crèches municipales) afin de prendre la baisse des facturations des participations familiales et de la prestation de service unique versée par la CAF 94, et cela malgré l'aide exceptionnelle euros apportée par la CNAF (27 euros par jour et par place de crèche fermée) pendant la période de confinement du 17 mars au 11 mai 2020.

L'incidence financière attendue est de -95 k€ sur les recettes prévisionnelles des EAJE (Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants) (crèches hors Haltes-Garderies qui sont en prépaiement).

L'annulation en grande partie des séjours de vacances prévus cet été et la persistance des mesures de restriction sanitaire pour le dernier trimestre 2020 pour les équipements sportifs (centre aquatique et tennis) obligent également à réévaluer à la baisse les recettes communales correspondantes pour un montant total de -156 k€.

Les recettes de location du Moulin Brûlé, après un premier ajustement au BS 2020, doivent également être revues en baisse pour -60 k€ compte-tenu de la fermeture très probable de cet équipement sur le dernier trimestre.

Par mesure de prudence, et dans un souci de sincérité budgétaire, les recettes de la restauration scolaire qui avaient déjà été révisées à la baisse doivent être encore diminuées en DM1 de -270 k€ compte-tenu des présences réelles arrêtées à fin août.

Deux recettes peuvent, toutefois, être réévaluées à la hausse sur la base des encaissements effectifs constatés au 31/10/2020 :

\* l'ajustement du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) à hauteur de +200 k€ (2 M€ au BP 2020),

\* et une recette exceptionnelle liée à une pénalité et des avoirs versés par l'entreprise DALKIA dans le cadre du marché d'exploitation du chauffage des bâtiments communaux pour un montant de 135 k€ complétée par d'autres remboursements exceptionnels, soit un total de 168 k€.

## **2) La section d'investissement**

Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement sont égales à :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DM1 2020</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2.218.632</b>
Dépenses réelles	998.632
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>1.220.000</i>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>2.218.632</b>
Recettes réelles	1.232.603
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>986.029</i>

### **En dépenses réelles**

Les dépenses nouvelles de la section d'investissement sont égales à +999 k€ en DM1 2020.

Le projet de DM1 comprend principalement les crédits correspondant aux acquisitions foncières amiables approuvées par délibération lors du Conseil Municipal du 30 septembre dernier d'une péniche située en bords de Marne (254 k€) et d'un immeuble de bureaux située au 31 cours des Juilliottes (980 k€), soit un montant total de 1.234 k€.

Les autres inscriptions budgétaires sont marginales à l'exception d'un complément de crédits de +50 k€ pour l'opération de réfection de l'élémentaire Saint-Exupéry (enrobé clair et paysagement) (200 k€ BP 2020).

Compte-tenu de l'équilibre de la section d'investissement (dépenses et recettes), la réserve pour dépenses imprévues constituée au BS 2020 pour 500 k€ doit être réduite à 250 k€ (-250 k€).

### **En recettes réelles**

Les recettes nouvelles de la section d'investissement s'élèvent à +1.233 k€.

Ces recettes comprennent, en particulier, notamment un emprunt de portage des acquisitions foncières inscrites en DM1 pour 1.230 k€.

Les ajustements budgétaires proposés intègrent également :

\* la subvention de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) notifiée le 26/10/2020 par la Préfecture du Val-de-Marne à hauteur de 117 k€ pour la rénovation des menuiseries extérieures de l'élémentaire des Planètes (taux de subvention 50% HT),

\* la majoration du produit des amendes de police 2019 versé en octobre 2020 pour +99 k€ (100 k€ au BP 2020),

\* l'ajustement du produit prévisionnel de la taxe d'aménagement compte-tenu des encaissements effectivement constatés au 31/10/2020 à hauteur de -200 k€ contre 400 k€ au BP 2020 (-200 k€).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

➤ *Voir document ci-joint*